



LA TELEMEDECINE

DR S.BENBEKHTI

I. DEFINITION DE LA TELEMEDECINE

La télémédecine est une composante de la télésanté. Elle est une « forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ».

Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical (médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste) et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient.

II. OBJECTIFS DE LA TELEMEDECINE

La télémédecine est une autre manière de soigner, avec les mêmes exigences de qualité et de sécurité que des actes classiques.

Elle fait évoluer la médecine pour répondre à des défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi approfondi des maladies chroniques. Elle est également un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles.

En effet, elle permet une meilleure prise en charge au plus près du lieu de vie des patients et contribue aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social.

Elle constitue aussi un facteur d'amélioration de l'efficacité et de l'organisation des soins.

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits de santé, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état de santé des patients.

Elle n'a pas pour objectif de remplacer les actes médicaux en présentiel mais elle leur est complémentaire.

Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales plus habituelles mais constitue une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui.

La télémédecine doit reposer sur un projet médical répondant à des priorités et aux besoins de la population d'un territoire et des professionnels de santé. C'est en ce sens qu'elle s'intègre au sein d'un parcours de soins.

III.5 ACTES DE TELEMEDECINE

La télémédecine comprend les actes suivants :

1. téléconsultation

La téléconsultation permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication. C'est un acte médical et

une action synchrone (patient et médecin se parlent). Elle permet au professionnel de santé médical requis de réaliser une évaluation globale du patient, en vue de définir la conduite à tenir à la suite de cette téléconsultation.

2. La téléexpertise

La téléexpertise permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication. C'est d'abord un acte médical et une action asynchrone (patient et médecin ne se parlent pas). Cela concerne deux médecins pendant ou à distance de la consultation initiale. Cette action ne faisait pas l'objet d'une rémunération jusqu'à présent.

3. La télésurveillance

La télésurveillance permet à un professionnel médical d'interpréter à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient.

4. La téléassistance

La téléassistance médicale a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.

La télémédecine

La téléconsultation

- Consultation à distance
- Ex : Gériatrie ; milieu carcéral, et pour les milieux isolés ou mobiles

La téléassistance médicale

- Assistance technique d'un médecin
- Télé-chirurgie, télé-imagerie

La télé-expertise

- Demande d'un avis médical

La télésurveillance

- Transmission des données automatisées ou non
- Ex ; suivi de grossesse

BIBLIOGRAPHIE

Télémédecine et télésanté à destination des seniors - Loiret - Région Centre ; <https://fr.slideshare.net/clemencecharon/presentation-oral-tlmedecine-et-tlsant-destination-des-seniors-loiret-rqion-centre>.

La télémédecine; Ministère des solidarités et de la santé ; <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/la-telemedecine>.

La télémédecine : une réponse aux enjeux ; Pascal Martin ; Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médicaux sociaux ; 2014.